

Paris, le 6 décembre 2010

**Services à la Personne :
une avancée majeure pour la qualité des services et des emplois
Le Syndicat des Particuliers Employeurs reconnu représentatif**

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé vient de reconnaître officiellement **la représentativité** du **syndicat des particuliers employeurs** dans le champ d'application de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur et de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur.

Cette reconnaissance vient ainsi consacrer de nombreuses années de travail et d'implication de notre organisation et nous permet de nous inscrire dans l'action, en vue de construire, avec l'ensemble des acteurs, un secteur reconnu, professionnel et qui réponde aux enjeux de notre société d'aujourd'hui et de demain.

Avec la reconnaissance de la représentativité du Syndicat des Particuliers Employeurs, la Fédération du service aux particuliers (FESP) qui regroupe également le Syndicat des Entreprises de Services à la Personne devient l'unique organisation professionnelle qui représente tous les modes d'intervention du secteur. Cette représentativité conforte une approche novatrice de l'emploi dans ce secteur, non plus seulement par mode d'intervention, mais transversale, tenant compte de la réalité de la profession exercée par des salariés multi employeurs et multi métiers.

Lire le communiqué de presse

http://www.sesp.asso.fr/IMG/pdf/FESP_CP_6_12_2010_avancee_majeure_SAP.pdf